

**Vérification d'une hypothèse linguistique  
dans un dictionnaire bilingue:  
Le traitement de la synapsie dans *Al-Manhal***

**Abderrezak BANNOUR**  
*Université de Tunis - Tunisie -  
a.bannour@hotmail.fr*

**Résumé :**

Ce travail a des objectifs multiples mais très simples. Il s'agit de voir comment on a traité *un mode de composition spécial, la synapsie, dans les dictionnaires bilingues*, il s'agit de voir aussi comment *la synapsie et l'opposition prédicat libre vs prédicat lié* peuvent avoir un prolongement dans l'opposition *lexique vs terminologie*, qui nous concerne directement, et dans quelle mesure elle a affaire à la traductibilité.

**Mots clés :** Linguistique ; Dictionnaire bilingue ; Synapsie ; Traduction ; Prédicat ; *Al-Manhal*.

**I. Problématique :**

Ce travail a des objectifs multiples mais très simples. Il s'agit de voir comment :

1°) on a traité *un mode de composition spécial, la synapsie, dans les dictionnaires bilingues*.

A) Il s'agira de vérifier si ce que Benveniste appelle «synapsie» est pertinent comme mode de formation en

arabe à travers sa traduction dans des dictionnaires bilingues arabe-français, mais surtout français-arabe. Pour ce qui est des dictionnaires français-arabe, nous insisterons particulièrement sur *Al-Manhal* (Dar El-'Ilm Lilmalayîn, 1970), mais nous avons vérifié systématiquement dans d'autres dictionnaires comme *Al Mounjid* (Dar al-Machraq, 1972) et *La Source* (Naufal Group, 2002). Quant aux dictionnaires arabe-français, notre dictionnaire de référence a été celui de Kazimirski (Librairie du Liban, 1944), mais nous avons aussi vérifié les données dans le dictionnaire de D. Reig (Larousse, 1987).

B) nous avons cherché corollairement à vérifier si les auteurs des dictionnaires bilingues sont conscients de ce mode particulier de formation. Une première approche a consisté à voir si les linguistes le sont. La pêche s'est avérée bonne. En effet, seul le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, de J. Dubois et alii (1994), lui réserve une entrée. Ignoré du *Dictionnaire de linguistique* réalisé sous la direction de G. Mounin (1974), ainsi que de celui de J. Marouzeau, même dans sa version augmentée de 1969, on ne le trouve pas dans les dictionnaires anglais ou américains (Crystal, 1991), même ceux qui se veulent les plus exhaustifs (Asher, 1994 en 10 volumes). Mais on le retrouve dans un dictionnaire de linguistique en allemand, *Lexikon der Sprachwissenschaft*, -très bien fait, par ailleurs-, mais qui comporte une erreur fatale précisément sur cette

question. Car les exemples que donne Hadumod Bußmann (1983 : 523) contredisent la définition et par conséquent la conception de Benveniste (il s'agit de *machine-à-coudre* (Nähmaschine), et d'*arc-en-ciel* (Regenbogen). En effet, ces deux exemples comportent chacun deux malheureux traits d'union, qui, comme nous le verrons plus bas, doivent être absents sous peine de ne plus pouvoir parler de synapsie. De ce fait Benveniste ne pouvait en aucun cas les citer comme exemples. Ces fautes n'ont pas été corrigées dans la traduction anglaise de ce fameux dictionnaire: *Routledge Dictionary of Language and Linguistics*. (1996 : 469). On retrouve la synapsie cependant dans le dictionnaire de linguistique bilingue de Bassam Baraké (1985 : 197) où le mot *synapsie* est traduit « كلمة مركّبة من عدّة مفردات » (« kalimat murakkabat min'iddat mufradât », mot composé de plusieurs unités). Il est vrai que la synapsie est un type de composition particulier, et si Benveniste a tenu à la distinguer, c'est bien parce qu'elle correspond à une réalité linguistique identifiable et catégorisable. Cela à lui seul justifie le fait que nous préférons la traduire en arabe, non pas par une périphrase mais par un terme sur lequel nous nous expliquerons, à savoir « muchabbak », « مشبّك ». Ce terme qui sert parfois à désigner le polyglyphe dans la théorie de l'écriture, est assez suggestif et rend assez bien l'image que suggère la synapse sur laquelle Benveniste a fondé l'appellation de « synapsie ».

2°) Il s'agit de voir aussi comment *la synapsie et l'opposition prédicat libre vs prédicat lié* peuvent avoir un prolongement dans l'opposition *lexique vs terminologie*, qui nous concerne directement, et dans quelle mesure elle a affaire à la traductibilité! Il s'agit de confronter la notion de «prédicat libre», chez Michel Le Guern avec celle de la synapsie chez Benveniste. M. Le Guern considère comme prédicats libres certains exemples de ce que Benveniste appelle des synapsies. Il n'y a pas de correspondance une à une entre synapsie et prédicat libre, mais seulement une intersection entre les deux notions. La *synapsie* chez Benveniste est une variété, s'il est possible de s'exprimer ainsi, de ce que Le Guern appelle *prédicat libre*. Or, chez Benveniste la synapsie est un processus de formation terminologique très productif en science et en technique.<sup>1</sup> Il s'agit de nommer catachrématiquement des objets nouvellement créés. D'ailleurs, aux dires de Benveniste «tous les vocabulaires techniques y font appel, et d'autant plus aisément qu'elle seule permet la spécification détaillée du désigné, et *la classification des séries par leur trait distinctif*».<sup>2</sup> En revanche, Le Guern nous dit: «Dans le lexique de la langue, les relations sont exprimées en logique intensionnelle, d'une manière qui exclut la prise en compte d'objets et de classes...la terminologie ne considère les lexèmes que par rapport aux objets du monde»,<sup>3</sup> «alors que dans la terminologie, les mots sont liés aux choses».<sup>4</sup> Pour poser le problème d'emblée, nous

constaterons qu'en fait, chez Le Guern, les cas de synapsie -dont on ne trouve aucune trace dans son livre *Les deux logiques du langage-*, qu'il traite comme des prédicats libres ne font pas partie de la terminologie mais du lexique. Alors que Benveniste les traite comme étant des termes, des éléments terminologiques : «C'est toujours et seulement la nature du désigné qui permet de décider si la désignation syntagmatique est ou n'est pas une synapsie: *valet de chambre* en est une mais non *coin de chambre*.<sup>5</sup> On voit bien qu'il s'agit d'un critère de *classification* ou de *distinction de classification*. Ils ne seraient de ce fait pas traduisibles. En effet, selon lui, «les lexiques sont intraduisibles. En revanche, la terminologie est constituée de prédicats liés, c'est-à-dire d'étiquettes de classes d'objets pris dans un univers donné. « Cheval », en tant qu'élément de la terminologie de l'univers des animaux domestiques, désigne une classe particulière d'animaux, la classe à laquelle correspond en anglais l'étiquette « horse ». Le lexique considère les mots, la terminologie considère les choses. Il n'existe pas d'équivalence d'un mot du lexique d'une langue à un mot du lexique d'une autre langue. Mais, si l'on se place dans la perspective de la terminologie, la même classe d'objets d'un univers donné peut avoir une étiquette dans une langue et une étiquette dans une autre langue; dès lors, la traduction devient possible, fondée sur une synonymie référentielle». <sup>6</sup> Si nous avons bien

compris, il y a apparemment un paradoxe, ou du moins une opposition qu'il s'agit de démontrer.

## II. La synapsie dans les dictionnaires bilingues:

II. 1. Nous sommes d'emblée confrontés en lisant Le Guern à une réflexion a priori problématique : «Un prédicat commun ne suffit pas à constituer une classe pertinente dans un domaine donné, ce qui se traduit par le fait qu'une unité lexicale peut ne pas constituer une unité terminologique». <sup>7</sup> Les exemples dans lesquels la substitution n'aurait pas fonctionné ne sont pas rares. Le principe de Leibniz, dit de substitutivité des identiques, *salva veritate*, aurait été mis en défaut. Le test de la traduction peut aider à en rendre compte. Ainsi, le mot «aiguille », dans les expressions française suivante, n'est ni rendu uniformément dans la langue cible, ni même grâce à des structures parallèles, puisque les trois premiers sont rendus par des termes simples, ainsi que le montre le tableau suivant :

**aiguille** de chemin de fer *muhawwala* محوالة

**aiguille** d'emballage *Mi'bar* منبر

**aiguille** de percussion *qâdih* قاذح

**aiguille** d'horloge *'aqrab...* عقرب الساعة

**aiguille** de balance *Lisân...* لسان الميزان

**aiguille** à ponction 'ibra... إبرة بزل

pointe d'**aiguille** 'amr tâfih أمر تافه

trou d'**aiguille** Summ alkhayat سَمّ الخياط

Dans le dictionnaire bilingue français-arabe *Al-Manhal*, le plus communément utilisé dans le monde arabophone, les mots *composés* qui forment une entrée bien visible dans les dictionnaires français monolingues sont plus ou moins bien traités. Les mots composés (par opposition aux mots dérivés, par suffixation et/ou préfixation) sont ceux qui sont formés de deux entités reconnaissables comme telles, et que, contrairement aux préfixes et aux suffixes, nous pouvons les rencontrer isolément avec des significations reconnaissables. Il s'agit par exemples de *parterre*, *entresol*, *portemanteau*, *marchepied*, etc. On peut dire de même de ce que Benveniste appelle les *conglomérés*. Il s'agit d'une distinction quantitative, puisque l'unique différence porte sur le nombre d'éléments engagés dans cette opération de compactage des signes. Un congloméré est en fait une composition de plus de deux éléments. Par exemple, *vanu-pieds*, *meurt-de-faim*, *désormais*, *dorénavant* et *justaucorps* que Benveniste analyse respectivement en «dès or mais», « d'ore en avant » et « juste au corps ». La propriété soulignée est leur caractère reconnaissable, qui se manifeste inversement proportionnellement à l'âge de ce syntagme, i.e. à la date de sa formation.

Mais chose remarquable, Benveniste semble se fonder sur la manifestation écrite du signifiant et non pas sur sa forme orale. Nous avons-là une façon curieuse de résister à l'objection saussurienne contre le signifiant écrit. Rappelons que dans le *Cours*, Saussure accuse le signe écrit de « voile[r] la vue de la langue : elle n'est pas un vêtement, dit-il, mais un travestissement, [...] ». <sup>8</sup> Il l'accable de tous les maux, « pathologique », « tyrannique », sans doute pour de bonnes raisons. Car, dans son esprit, la linguistique est celle de l'oral et non pas de l'écrit, puisque « ce qui fixe la prononciation d'un mot, ce n'est pas son orthographe, c'est son histoire ». <sup>9</sup> Nous ne nous attarderons pas sur l'histoire de Saussure avec l'écriture. Elle est bien connue. Or, dans l'analyse de Benveniste de certains des exemples que nous venons de citer, ainsi que pour la nouvelle catégorie de composition que nous avons annoncée dans notre titre, celui-ci fonde la distinction sur l'écrit et non pas sur l'oral, comme nous le verrons plus loin. Aussi Benveniste met-il un exemple comme « *gendarme* » parmi les cas des conglomérés et non pas des synapsies. <sup>10</sup> Nous verrons d'autres exemples plus flagrants. Cette remarque est importante, parce qu'elle va nous fournir un argument en faveur de la distinction et l'identification d'un nouveau processus de formation de mots, qui n'a pas été perçu auparavant et qui est très productif surtout dans la terminologie scientifique et technique. <sup>11</sup> Il affirme avec raison que c'est le mode de formation

privilegié des termes scientifiques et techniques comme nous l'avons avancé. Il s'agit des formations comme *pomme de terre, robe de chambre, clair de lune, plat à barbe, hélice à pas variable, moteur à refroidissement par air*, etc. Ces mots, qui se présentent sous forme d'«*unité fixe*», ne constituent pourtant pas une unité morphologique, les éléments ne sont pas reliés par un trait d'union. Ils n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière, et c'est tout juste si on les classe, avec des modes de formation bien différents dans ce qu'on appelle le processus catachrétique. Il propose d'appeler ce nouveau mode de composition *synapsie*.<sup>12</sup> Un ensemble de traits caractérisent le mode ainsi désigné:

a. *La nature syntaxique* (non morphologique) de la liaison entre les membres.

b. *L'emploi de joncteurs* à cet effet, notamment *de* et *à* ;

c. *L'ordre déterminé + déterminant* des membres ;

d. *Leur forme lexicale pleine*, et le choix libre de tout substantif ou adjectif ;

e. *L'absence d'article devant le déterminant* ;

f. *La possibilité d'expansion* pour l'un ou l'autre membre ;

g. *Le caractère unique et constant du signifié*.

C'est la condition (a) qui explique qu'il élimine de cette catégorie les cas de formation comme *gendarme* qui remplit pourtant toutes les conditions. Cela montre clairement que Benveniste argumente sur la base de l'écrit. Car, si l'on ne se fonde pas sur son orthographe, mais sur son histoire, comme le voudrait Saussure, *gendarme* aurait dû être considéré comme une synapsie et non pas comme un congloméré ! D'autant plus que l'orthographe du mot au X<sup>IV</sup>e « gendarmes » confirme bien ce fait. Il va de soi que *gendelettre* (entendre « gens de lettres ») ne sera pas considéré par Benveniste comme synapsie pour les mêmes raisons, précisément ! Il ne cite non plus aucun cas de formation avec trait d'union, et il aurait sans doute écarté les noms de fleurs comme *belle-de-jour* (liseron, « chabb an-nahâr », شَبَّ النَّهَارِ ) et *belle-de-nuit* (mirabilis et belladone, « chabb al-layl », شَبَّ اللَّيْلِ), ou des parties du corps comme *coude-pied* (partie antérieure du pied),<sup>13</sup> ou encore des cas comme *arc-en-ciel* (qaws quzah, qaws as-sahâb, قوس قزح، قوس السحاب), malencontreusement pris comme exemple dans le dictionnaire allemand de Bußmann.<sup>14</sup> Pour que le lecteur s'assure du fait que Benveniste considère bien l'écrit et non pas l'oral, ou encore qu'il prend l'écrit pour un indice témoin de la fusion des termes et donc d'une composition consciente, nous soulignerons l'exemple qu'il donne à la page 176, « *pied de biche*» (sic!). Car ce mot qui désigne divers instruments a cessé de s'écrire sans trait d'union depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, et on ne

devrait plus trouver que *pied-de-biche*, classé comme congloméré chez Benveniste. C'est donc seulement à cette condition, d'une graphie étymologisante que Benveniste fait correspondre cette lexie à sa conception de la synapsie. La même remarque est à faire à propos de *tête de loup* que Benveniste donne sans les traits d'union, mais qui s'écrit le plus souvent *tête-de-loup*. Ce qui explique qu'on la retrouve dans les dictionnaires bilingues (miknasat, مكنسة , mi'safat, معسفة , mihwaqa, محوقة , ghoula, غولة)

II. 2. La deuxième restriction qu'introduit Benveniste concerne le *critère de désignation* : «*Le critère de ces désignations en tant que synaptiques est toujours dans la relation avec l'objet: est-il désigné complètement et uniquement par cette appellation complexe, alors celle-ci est une synapsie*»<sup>15</sup>. C'est la nature du désigné, dit-il qui permet de décider si on a affaire ou pas à une synapsie. Aussi pense-t-il que *valet de chambre* est une synapsie mais pas *coin de chambre*. Le premier forme un tout de signification qui désigne, qui a un référent, mais pas le second. Mais, transposé dans le système de Le Guern, *coin de chambre* serait-il un prédicat libre, alors que *valet de chambre* serait un prédicat lié? Cela veut-il dire dans ce cas que l'opposition prédicat libre vs prédicat lié n'est pas marquée syntaxiquement comme le préconiserait Michel Le Guern? Ne dit-il pas explicitement que «la composition des prédicats met en œuvre des opérations de logique intensionnelle et des opérations de logique

extensionnelle, *que la syntaxe du français permet de distinguer facilement*»? <sup>16</sup> L'opposition s'arrêterait-elle plutôt à une considération de l'intention (avec « t »), comme élément du contexte, et non pas de la structure syntagmatique? Cela signifie-t-il qu'il faudrait abandonner l'espoir que l'opposition intension vs extension soit marquée, manifestée dans la langue, alors qu'elle relève bien comme le dit Le Guern du discours comme construction.

La deuxième question qui se pose concernant la distinction *prédicat libre vs prédicat lié* est la suivante. Si l'on considère que l'opposition

un facteur de village vs un facteur du village

un placard de cuisine vs un placard de la cuisine

est entre un emploi qui se construit en logique intensionnelle, et qui appartient donc à la langue et ainsi au lexique, et un emploi extensionnel, dans lequel le prédicat lié «du village» change le statut de «facteur» et «placard» de prédicats libres à prédicats liés, alors que dire des emplois pour lesquels une telle transformation n'est pas possible? Quel type de restriction ne nous permet pas de passer de *chemin de fer*, *coiffure pour dames*, *robe de chambre*, *pomme de terre*, *montre à quartz*, «*serpent à sonnette*», voire *valet de chambre* à respectivement «chemin du fer», «coiffure des dames», «robe de ma chambre», «pomme de la terre», «serpent à

la sonnette» et «valet de ma chambre»? Et quel statut accorder à des constructions du type *boîte aux lettres* en face de *\*boîte à lettres; tarte aux pommes* vs *\*tarte à pommes; paroles en l'air* vs *\*parole en air; poule aux œufs d'or* vs *\*poule à œufs d'or; île au trésor* vs *\*île à trésor; vol à l'étalage* vs *\*vol à étalage... ?* Sinon est-ce à dire que la syntaxe est incapable de manifester l'opposition dans certains cas? N'est-ce pas que le fait que ce critère ne soit pas réversible, le rend assez faible ?

Nous avons vu comment Benveniste liait la synapsie à la désignation, celle-ci se manifeste grâce à un présupposé d'existence. Les sciences et techniques enrichissent la terminologie, mais non le lexique de la langue. C'est ce que dit Le Guern, dans ces propres termes « le prédicat lié se caractérise par le fait qu'il contient un présupposé. Pour le prédicat lié simple, *il s'agit d'un présupposé d'existence* : dans l'univers de discours considéré, la classe d'objets pour laquelle le prédicat est vrai n'est pas vide». <sup>17</sup> Il donne comme exemple *pain de campagne, pièce d'or, vase de marbre blanc, complément de nom*.

Ce problème interfère donc, comme on a pu le constater, avec celui que M. Le Guern a soulevé concernant l'opposition prédicat libre vs prédicat lié, soit l'opposition coin de chambre vs coin d'une chambre. Nous nous demandons toutefois si l'opposition valet de chambre vs coin de chambre (que Benveniste ne

considérerait pas comme synapsie, faut-il le rappeler !?) est une opposition pertinente chez Michel Le Guern. En effet, nos propos seront axés principalement sur la vérification de la manière dont le dictionnaire bilingue a traité la synapsie et si les cas considérés par Benveniste (54 cas en tout, auxquels nous ajouterons bien entendu l'exemple de gendarme) ont reçu un traitement spécial ou se caractérisent par des traits qui les identifient, qu'ils soient morphologiques ou syntaxiques, et s'il leur correspond quelque chose en arabe. Le dictionnaire Le Robert ne consacre, comme entrée, aux synapsies que des cas rares, considérés par Benveniste lui-même comme déjà assez anciens, du type de pomme de terre et chemin de fer. Quant aux autres, quand il les reconnaît comme valet de chambre (valet de pied, valet de ferme, valet d'écurie, valet de chien, valet de meute), ou table de travail, (table de nuit, table de cuisson, table de toilette, table d'orientation, table à ouvrage), ce dictionnaire les présente avec une typographie spéciale en petites capitales, signe évident d'un statut particulier.

### **III. Analyse:**

**III. 1.** Les dictionnaires bilingues semblent s'être fondés plus sur les dictionnaires français monolingues que sur l'usage. Mais il est vrai que dans certains cas les termes qui en résultent apparaissent comme des constructions tendant « à l'état de signe compact ». Car, les mots qui ont subi une fusion morphologique à l'écrit

comme *gendarme* ou *gendelette* et ceux qui se présentent avec des traits d'union comme *pet-de-loup*, donc constituant forcément des entrées de dictionnaire, ont dans l'écrasante majorité des cas des contreparties en arabe. Il ne s'agit pas là d'une supposition, les données sont flagrantes. Le dictionnaire *Al-Manhal* n'a laissé passer aucune entrée pseudo-synaptique, forme de composition que Benveniste nomme « conglomérée »,<sup>18</sup> s'écrivant en un seul mot ou avec traits d'union, par exemple : *va-nu-pieds* (متشرّد), *meurt-de-faim* (فقير مدقع), *monte-en-l'air* (لصن), *décrochez-moi-ça* (متجر الثياب), *désormais* (من الآن فصاعدا), *auparavant* (من قبل), *naguère* (منذ عهد قريب), ainsi que *gendarme* (شرطي), *pied-d'alouette* (Bot. مهماز), *pied-de-biche* (قبضة مطرقة), *pied-de-cheval* (محارة كبيرة), *pied-de-chèvre* (Bot. حشيشة المعزى), *pied-de-loup* (Bot. فراسيون مائي), *pied de poule* (نسيج من), *pied-de-veau* (Bot. ترياق ابيض), *pied-d'oiseau* (Bot. زبيدان), hormis *pied-de-roi* qui semble avoir été éliminée parce qu'elle désigne une mesure qui n'est pas en usage dans le monde arabe. Or, si l'on ne s'en tient pas au critère graphique de Benveniste,<sup>20</sup> il s'agit bien de synapsies. En revanche, les synapsies qui ne sont pas ainsi marquées, sont plutôt rares, mis à part les cas anciens consacrés par l'usage comme *chemin de fer* (سكة حديدية, شمنديفير), *pomme de terre* (بطاطا), *moulin à vent* (طاحونة هوائية), *chemise de nuit* (منامة), *robe de chambre* (مبذل, معطف البيت), *table de travail* (مكتب), *machine à écrire* (مجعدة), *fer à friser* (مجعدة), mais curieusement pas

*fer à repasser, ni moulin à café, ni lampe à pétrole, ni même machine à vapeur, auxquels on s'attendrait, ni aucun des exemples de synapsies, présents chez Benveniste, dont nous avons cité quelques uns et que nous donnons dans ce qui suit, in extenso :*

*1) aigle à tête blanche; 2) asile de nuit; 3) avion à réaction; 4) béret de matelot; 5) bête à cornes; 6) bois de fer; 7) boîte à ouvrage; 8) bouge à matelot; 9) brosse à habit; 10) chemin de fer; 11) chemise de nuit; 12) clair de lune; 13) compartiment pour dames; 14) dent de lion; 15) employé de chemin de fer; 16) fer à friser; 17) fille à soldat; 18) fusil de chasse; 19) gardien d'asile; 20) gardien de jour; 21) gardien de nuit; 22) hélice à pas variable; 23) lampe à pétrole; 24) livrée de chauffeur; 25) machine à écrire; 26) machine à vapeur; 27) manteau de pluie; 28) modulation de fréquence; 29) moteur à refroidissement par air; 30) moulin à café ; 31) moulin à vent; 32) oeil à facette; 33) parc à bestiaux; 34) peau de porc; 35) pied de biche (sic); 36) pied de table; 37) plat à barbe; 38) pomme de terre; 39) pompe à essence; 40) robe d'avocat; 41) robe de chambre; 42) salle à manger; 43) salle de jeux ; 44) serpent à sonnette; 45) service à café; 46) table de travail; 47) tailleur pour homme; 48) tamanou de forêt ; 49) tenue de soirée ; 50) tête de loup (qui s'écrit aussi tête-de-loup); 51) valet de chambre; 52) verre de montre; 53) voiture d'enfant; 54) volet de courbure à fente.*

Il en ressort que seulement 8 cas sur les 54 cités par Benveniste, i.e. environ 17% des cas ont trouvé des correspondants dans la langue cible. Pour en vérifier la validité, nous avons consulté aussi les dictionnaires arabe-français *Al-Moungid* et *La Source* de Dagher. Les données ne nous permettent pas de conclure autrement. Les seules exceptions sont *avion à réaction* طائرة نفاثة, *tenue de soirée* ثياب السهرة, *filles à soldats* عاهر, *homme de robe* قاضي, *tenue de livre* مَسك الدفاتير. Pour le reste, on retrouve les mêmes proportions que ceux relevés dans *Al-Manhal*.

En revanche le cas traité par Benveniste pour distinguer la synapsie de ce qui n'en est pas, cas très similaire par la forme, dont il s'es servi pour montrer qu'il s'agit d'un phénomène sémantique de désignation et non pas uniquement d'une construction syntagmatique, i.e. *coin de chambre* (par opposition à *valet de chambre*), trouve une entrée dans *Al-Manhal* mais sous la forme inattendue de « *coin d'une chambre* » ركن غرفة ! Ce qui (dé)montre que l'auteur n'est pas conscient de la spécificité de cette construction. Bien mieux, on ne trouve pas *voiture d'enfant*, mais bizarrement *voiture de blé* (عربة ملؤها قمح)<sup>21</sup>, alors qu'il n'y a aucune valeur désignative dans le sens de Benveniste. Ce qui signifie bien que ce critère n'a pas fonctionné, pour le choix des entrées.

### III. 2. Conséquence pour la traductibilité:

La traduction permet de distinguer ce que l'usage, assez polysémique des prépositions en français ne distingue pas comme *machine à vapeur* et *machine à écrire* que l'arabe traduirait respectivement en آلة بخارية et آلة كاتبة , c'est-à-dire une fois machine qui fonctionne à la vapeur et une fois machine servant à écrire. Autrement dit, la préposition *à* indiquerait une fois l'énergie, une fois l'usage auquel l'objet est destiné. Il en est de même de *voiture d'enfant* et *voiture de blé* dans lesquelles *de* traduit les relations «destinée aux enfants» et «pleine de blé», ou encore des exemples plus éloquents comme «appel d'air» (شراقة هوائية), «appel d'incendie» (نداء الحريق)

Il est donc naturel au vu de ce qui précède que les dictionnaires français-arabe attestent plus de cas de synapsie que les dictionnaires arabe-français, et pour cause ! Car, il existe plusieurs modes de formation en arabe qui correspondent à la synapsie («ابرة بوراس» بيت «بيت «ابرة بوراس»...Nous en avons relevé dans le dictionnaire de Kazimirski. Celui-ci donne l'équivalent d'un mot arabe simple sous sa forme synaptique, comme par exemple *masse d'arme* pour «دبّوس», *marchand de miel* pour «دبّاس», *boucles d'oreilles* pour «شنترة»<sup>22</sup> et *atelier de tanneur* pour «مدبغة» et «دباغة» pour lesquelles d'ailleurs *Al-Manhal* donne uniformément *tannerie*. Ce qui signifie que, du moins pour ces exemples précis, ces deux dictionnaires se sont

mis réciproquement en défaut par le procédé de rétroversion, générant l'un par rapport à l'autre silences et bruits.

Mais est-ce que la synapsie est reconnue comme mode de formation par Kazimirski ? Voilà une question dont la réponse n'est pas du tout évidente. En effet, pour « رهاط », Kazimirski donne une sorte de prédicat lié *meubles de la maison*. Et pour la même entrée « مزدود », il fait correspondre une fois une synapsie *sac à fourrage*, une autre fois un syntagme nominal *corne du taureau*. Symétriquement, pour un syntagme nominal en arabe « ربّ الدّار », il donne un équivalent sous forme de synapsie *maître de maison, père de famille*. Alors que *Al-Manhal* le traduit par un syntagme nominal « رئيس الأسرة », « مالك », « البيت ».

On ne peut demander à deux langues de conformer leurs structures l'une à l'autre, ni à un dictionnaire de plier la langue cible ou l'usage de s'aligner sur une spécificité qui n'existe que dans la langue source. Or, dans la plupart des cas, il s'agissait pour le dictionnaire ou pour l'utilisateur de transposer, calquer, traduire voire translittérer un terme. On aurait retrouvé les traces d'une telle conscience de la spécificité des synapsies comme mode de formation des termes scientifiques ou techniques. Toutefois, ce qu'on constate et ce que confirme une recherche poussée,<sup>23</sup> c'est la méconnaissance de ce procédé, d'autant plus que les

dictionnaires monolingues de la langue source ne l'explicitent pas toujours.

Ainsi, nous n'avons pas de réserve à ce qu'on traduise le même terme « botte » dans les quatre synapsies : *botte de persil*, *botte de fleurs*, *botte de soie*, *botte de légumes*, de la manière suivante :

<i>botte de persil</i>	<i>bâqat...</i>	باقة بقدنوس
<i>botte de fleurs</i>	<i>tâqat...</i>	طاقة زهر
<i>botte de soie</i>	<i>laffat...</i>	لفة حرير
<i>botte de légumes</i>	<i>wazîmat</i>	وزيمة

Ni qu'à des constructions syntactiques dans la langue source corresponde des termes consacrés dans la langue cible, comme dans :

<i>auge à mortier</i>	<i>Jorn...</i>	جرن الطين
<i>auge d'abreuvoir</i>	<i>Naqîr</i>	نقير
<i>auge à laver le linge</i>	<i>Markan</i>	مركن

Mais que des structures similaires soient transcodées dans des formes aussi disparates que ce qu'on peut relever dans :

bulletin de santé	<i>taqrîr...</i>	تقرير صحِّي
bulletin de commande	<i>qasîmat...</i>	قسمة طلب

**Vérification d'une hypothèse linguistique dans un  
dictionnaire bilingue: Le traitement de la synapsie dans *Al-Manhal***

---

bulletin de vote	<i>bitâqat...</i>	بطاقة اقتراع
bulletin d'avis	<i>'ilm...</i>	علم خبر
bulletin de notes	<i>waraqat...</i>	ورقة علامات
buse de gicleur	<i>rdhdhâdh...</i>	رذاذ نضاح
buse de graisseur	<i>fam...</i>	فم مشحمة

montre clairement que la synapsie n'est pas reconnue comme mode de formation des termes. Dans la liste des mots composés, dans la colonne de gauche, la loi de substitutivité de Leibniz n'a aucun sens. A l'invariant qu'on peut relever à gauche « bulletin » ou « buse », il n'y a aucun correspondant en arabe, et pas une seule fois. Simple divergence de dénomination, désignation d'objets non identiques ou bien usage incontrôlé de termes d'emprunt ? En tout état de cause, le test de rétroversion donnerait des résultats absurdes, même pour des exemples aussi banals que *ballon de jeu* qui se voit donner un correspondant arabe, «كرة قدم», inattendu.

IV. De ce fait, si les synapsies ne sont ni reconnues ni distinguées dans ce dictionnaire bilingue emblématique, il en est de même à fortiori de la distinction prédicat lié vs prédicat libre. Aussi, *accessoires à barbe* est-il rendu par «عدة الحلاقة» et non pas par «عدة الحلاقة», comme il aurait dû.

**IV. 1. Retour sur prédicat libre vs prédicat lié** : soit l'opposition *coin de chambre* vs *coin d'une chambre* ! Le dictionnaire sur lequel nous travaillons ignore *coin de chambre*, mais donne curieusement *coin d'une chambre*, comme nous l'avons déjà indiqué précédemment. Ce fait n'est pas indifférent pour le traitement des synapsies. Il ne l'est pas non plus en ce qui concerne le traitement des syntagmes de ce genre. Nous avons vu comment Benveniste éliminait *coin de chambre* comme n'étant pas une synapsie, par opposition à *valet de chambre* et sans aucun doute *pot de chambre* et *robe de chambre*, à cause du critère de désignation.

Il nous semble que la notion de *prédicat libre* englobe celle de synapsie, sans qu'il y ait forcément identification. Car, l'une des conditions fondamentales de formation des synapsies est que le mot déterminant dans la composition ne comporte pas d'article, auquel cas, il se transforme, dans la conception de Le Guern en syntagme nominal : ainsi «facteur de village» est une synapsie et «facteur du village» ne l'est pas. Cette distinction est déterminante pour les prédicats libres vs prédicats liés, le premier est un prédicat libre, le second est un prédicat lié, car un prédicat libre ne peut pas dominer un prédicat lié comme ici «du (de+le) maître». Mais, le parallèle doit s'arrêter là. En effet, même si Benveniste, comme Le Guern, font de la désignation un critère de base, ce dernier respecte moins que Benveniste le niveau formel, pour considérer l'usage, ainsi «rose des vents» ne serait

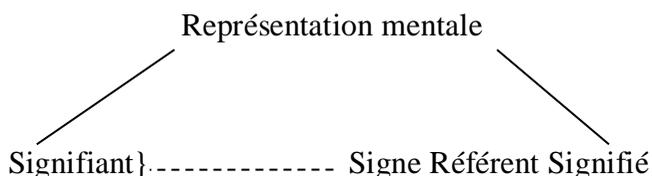
pas considéré par Benveniste comme synapsie, mais il est considéré comme prédicat libre par Le Guern du fait que la lexie est figée, puisque, dit-il, elle n'a «plus rien à voir avec les roses, ni avec les vents; «les vents» n'y constitue plus qu'un pseudo syntagme nominal, *puisque'il n'a plus de référence*». <sup>24</sup> Nous retiendrons en tout cas l'importance des critères de référence et de désignation chez ces deux linguistes.

IV. 2. L'opposition entre prédicat libre et prédicat lié nous intéresse à plus d'un titre au moins en ce qu'elle essaie de tracer des limites claires entre le *lexique* et la *terminologie* sur la base de la référence : «Tant que je considère *maison* comme prédicat libre, *je reste dans le lexique*; dès que je l'envisage comme prédicat lié, *je suis dans la terminologie*.» <sup>25</sup>

En effet, selon Le Guern, un prédicat lié se définit par une opération de détermination dans un univers de discours donné : «je prends dans le lexique le prédicat libre *maison* et je le place dans mon univers de discours, de ce fait, il n'est plus libre, il devient un prédicat lié». <sup>26</sup> Les propriétés qui définissent « *maison* » sont associées à un objet donné de mon univers de discours: « transformer un prédicat libre en prédicat lié, c'est lui associer une classe d'objets pris dans un univers déterminé ». <sup>27</sup> En revanche, le mot du lexique a un signifié, mais il n'a pas de référence, c'est-à-dire qu'il n'est pas relié de la même façon à un objet d'un univers du discours déterminé. Le

mot du lexique exprime, en tant que signifié, un ensemble de propriétés, indépendamment de tout objet existant dans un univers déterminé.

C'est pourquoi, au niveau du lexique, un mot d'une langue ne peut pas se traduire en un mot d'une autre langue. Les lexiques sont intraduisibles, a-t-il été dit. Seules les terminologies le sont. Ce qui précède a plusieurs conséquences et doit être déployé pour en saisir toute la portée. Cela signifie tout d'abord que dans le triangle d'Ogden-Richards,



le lexique occupe le sommet du schéma, en tant que représentation mentale, alors que la terminologie occupe la base droite, avec le référent, en face de la manifestation physique et psychique du signe signifiant/signifié qui en occupe la base gauche. Cela implique ensuite que dans l'opération de traduction dite «de sens », ce qu'on appelle la traduction interprétative ne concerne en fait que le référent, mais non pas le signifié. Le côté intensionnel des langues, entendre celui qui relève du signifié, n'est pas traduisible. En revanche, la terminologie est constituée de prédicats liés, c'est-à-dire d'étiquettes de classes d'objets ou de choses. Elle

manifeste le côté extensionnel des langues, seul traduisible d'une langue en une autre. Cela signifie qu'en face de la synonymie référentielle entre langues, transposable, puisque fondée sur l'existence des choses, il n'existe pas de synonymie intensionnelle ou signifiante, parce que le signifié est fondé sur des propriétés indépendantes des choses, voire des langues.

Il va de soi que cette conception des choses est très discutable. Cela l'est au moins parce que les noms propres, qui seraient de ce point de vue des prédicats liés, étant quasiment des extensionnels purs, ne manifestant que le côté référentiel et bien peu le côté signifiant ou intensionnel, <sup>28</sup> feraient partie de la terminologie et seraient plus traduisibles que les noms communs. Or, la pratique démontre le contraire. Les noms propres sont connus pour leur intraduisibilité. On devrait dire la même chose des indexicaux et de toutes les entités qui fonctionnent à peu près comme les noms propres. D'un autre côté, les éléments de relation qui sont des intensionnels purs, étant des éléments démunis de toute charge référentielle, comme les conjonctions, par exemple, ne peuvent pas être considérés comme des prédicats, qu'ils soient libres ou liés. Quel serait leur statut? Appartiennent-ils au lexique ou à la terminologie? Et quels serait leur degré de traductibilité ?

Il nous semble qu'il n'est pas possible de fournir une réponse satisfaisante à ces questions dans le cadre de

l'opposition binaire *intensionnel* vs *extensionnel*, ni celle de *prédicat libre* vs *prédicat lié*. Il serait à notre sens nécessaire de poser des cas intermédiaires qui seraient soit l'un et l'autre, soit ni l'un ni l'autre. Il nous semble même que le schéma triadique et le développement qui l'accompagne que nous avons proposé dans *Rhétorique des attitudes propositionnelles* :

In-tensionnel --- tensionnel --- ex-tensionnel

comme solution aux problèmes résiduels que génère l'opposition binaire intensionnel vs extensionnel, soit lui-même à réviser. Il y aurait davantage de niveaux à prendre en compte. Un dédoublement des relations de l'opposition ne serait pas superflu. Il serait peut-être même insuffisant.<sup>29</sup>

#### IV. 2. Libre/lié, un phénomène scalaire :

Il nous semble de ce fait que l'opposition prédicat libre vs prédicat lié entre dans une impasse si elle est considérée d'une manière rigide. La notion nous semble être plutôt scalaire. M. Le Guern l'a bien senti. Mais il ne l'a pas dit explicitement. Il y a des prédicats plus libres que d'autres et des prédicats moins liés que d'autres. En tout cas, de notre point de vue, les synapsies trouvent une position intermédiaire, en-deçà et au-delà de l'opposition. *Cheval* est plus libre que *cheval d'arçon*,<sup>30</sup> mais celui-ci est moins lié que *cheval de mon voisin*. Le Guern considère «trompe d'Eustache» au même niveau que

«trompe de chasse» et les classe parmi les prédicats liés.<sup>31</sup> Or, l'un comporte un nom propre (entité extensionnelle), l'autre un nom commun (entité douée d'une intension). Comment les mettre au même niveau si Eustache ne dépend pas de mon univers de discours ? C'est justement le test de la traduction qui nous révélera cette différence. Dans le dictionnaire bilingue *Al-Manhal*, nous constatons que seul le mot « trompe » a été traduit, mais non pas « Eustache », puisque nous trouvons plusieurs propositions dans lesquelles l'élément invariant demeure précisément « Eustache » :

Trompe d'*Eustache*: <sup>32</sup> قنّاة أستاكبوس

On y a traduit « trompe » par « canal », mais on a translittéré le nom propre « Eustache ».

En revanche, *trompe de chasse* n'existe ni dans *Al-Manhal*, ni dans *Al-Mungid*, ni dans *la Source*, mais existe sous la forme *cor de chasse*, dans le *Dictionnaire français-arabe* de Belot.<sup>33</sup> Pour la synapsie *cor de chasse*, celui-ci propose, comme correspondants arabes quatre termes simples برك, صورة, قرن, ناقور.

Par ailleurs, le fait de prendre comme exemple-type l'opposition : *un facteur de village* vs *un facteur du village* que Benveniste aurait adoptée comme ce qui forme une synapsie contre ce qui n'en forme pas,<sup>34</sup> comme étant une opposition entre prédicat libre vs prédicat lié, c'est-à-dire si l'on ne considère pas la

ligature de prédicat comme phénomène contextuel et/ou comme phénomène scalaire, le Guern semble avoir affaibli cette distinction entre prédicat libre et prédicat lié. Car nous ne voyons pas autrement en quoi *un vase de marbre blanc* est un prédicat libre, alors que *une trompe de chasse* ne l'est pas. Tandis que si l'on applique les critères de Benveniste, ce serait plutôt *une trompe de chasse* qui serait une synapsie et de ce fait plus candidate à être un prédicat libre que *un vase de marbre blanc* qu'il ne considérerait pas comme tel. Remarquons, en outre, que cette opposition semble fondée une fois sur la syntaxe, absence d'article dans les prédicats libres, comme dans les synapsies, et sa présence « du », « de la » dans les prédicats liés, condition qui leur dénie le statut de synapsie, une fois fondée sur des considérations relatives à la désignation. Ce qui n'aide pas à clarifier les choses. Ce qui précède implique du moins que l'opposition entre synapsie et prédicat libre se recoupe en plusieurs endroits et qu'il était légitime de les rapprocher, sinon que M. Le Guern traite des synapsies comme des prédicats libres, sans les distinguer explicitement de ce que Benveniste regroupe sous cette classe.

De même, pour ce qui concerne la traductibilité,<sup>35</sup> cela semble être une pétition de principe, parce que cela signifie qu'il serait plus facile de traduire *un facteur du village* que *un facteur de village*, et par conséquent «le cheval d'Henri IV» plutôt que «cheval». Mais, admettons

qu'ils soient plus traduisibles, est-ce qu'on les traduit vraiment? Traduit-on toujours les référents ? et admettons que les autres sont «intraduisibles», parce que le signifié ne se traduit pas, est-ce qu'on ne les traduit pas? Est-ce qu'on ne traduit pourtant pas des signifiés? Que serait donc la pratique traduisante, un transfert de termes et une transposition extensionnelle ?

Il nous semble que ce que dit Le Guern à propos de la traductibilité des prédicats liés (terminologie) et de l'intraduisibilité des prédicats libres (lexique) mène à une aporie. Cela est d'autant plus certain qu'il a senti lui-même le caractère paradoxal de la démarche et de la conclusion. Il nous semble cependant que le paradoxe est plus profond, voire même qu'il y a paradoxe au second degré ou paradoxe de paradoxe. En effet, si nous avons bien compris, en adoptant cette logique, «*maison de Paul*» serait traduisible mais non «*maison de campagne*» et encore moins «*maison*». *Darendal*, qui est extension pure, du moins en tant que nom propre, dont la propriété notoire est de ne pas être traduisible,<sup>36</sup> serait donc plus traduisible que les expressions *cette arme*, *l'arme de Roland* qui sont plus liées que *l'arme du héros* et encore plus que *arme de combat*, qui ne le serait pas, puisque classée comme prédicat libre, chez Le Guern. Ainsi, nous devrions trouver dans les dictionnaires bilingues, s'ils se conforment à cette nouvelle orthodoxie linguistique, plutôt le premier que les suivants. De la même manière, on devrait affirmer que *l'épée de Roland* serait plus

traduisible que *épée* tout court! *Hippocrate, mon médecin* serait-ils plus traduisibles que *médecin de campagne* et celui-ci plus que *médecin*? Ce qui a une référence serait plus traduisible que ce qui a un signifié !! A moins de considérer que le référent peut être lui-même le signifié, on ne peut faire autrement que de supposer qu'il y a un malentendu quelque part. En tout cas, la pratique est différente. Sinon s'agit-il, pour traduire de «transformer un prédicat libre en prédicat lié [en lui] associant une classe d'objets pris dans un univers déterminé»? <sup>37</sup> Mais est-il seulement certain que *cheval* « en tant qu'élément de la terminologie de l'univers des animaux domestiques, désigne une classe particulière d'animaux », <sup>38</sup> classe à laquelle correspond en allemand «Pferd», en anglais «horse» et en arabe «حصان» (hisân) ? Mais alors, pourquoi pas «فرس» (faras) ou «جواد» (jawâd) ou encore «خيال» (khaïl)? Ces termes constitueraient-ils des synonymies référentielles intralinguales ou extralinguales? Et, existe-il des classes d'objets transcendant la catégorisation conceptuelle, qui est en fin de compte intensionnelle ? Quelle synonymie référentielle serait celle de «la maison de Paul»? N'est-ce pas le même paradoxe que celui du roi de France qui est chauve!?

## V. Quel argument tirer de ce qui précède?

Si nous dépassons les problèmes théoriques, surtout relativement à l'opposition lexicale vs

terminologie et le statut de leur traductibilité, que pose l'opposition binaire prédicat libre vs prédicat lié, pour focaliser sur la relation entre cette opposition et celle de synapsie, nous pourrions dire que :

1°) le mode de formation de la synapsie n'est pas pertinent en arabe. Ce n'est pas parce que cette langue procède autrement, mais parce qu'elle a une approche de la détermination et de l'indétermination qui ne sont pas similaires.

Ainsi la transposition<sup>39</sup> en arabe de l'opposition prédicats libres vs prédicats liés :

a. Un placard de cuisine => خزانة مطبخ (khizânat matbakh)

b. \*Le placard de cuisine => \* مطبخ الخزانة (\*al-khizânat matbakh)

c. Le placard de la cuisine => خزانة المطبخ (khizânat al-matbakh)

d. Un placard de la cuisine => إحدى خزائن المطبخ (*ihdâ khazânin almatbakh*) litt. un des placards de la cuisine)

e. Le placard d'une cuisine => خزانة أحد المطابخ (*khazânin ahad al-matbakh*) litt. le placard d'une des cuisines)

nous montre que, dans les exemples (a, b, c, d, e), on a eu recours à l'indétermination par le pluriel pour le cas des prédicats liés (c, d et e) et l'absence d'article déterminant dans le cas du prédicat libre (a). Signalons toutefois que le dictionnaire bilingue ne fait pas de distinction dans la traduction entre « un placard de cuisine » et « un placard de la cuisine » et « le placard de la cuisine » comme nous avons vu avec *coin d'une chambre* (mais non *coin de chambre*) que Le Guern considère comme prédicat lié, critère que Benveniste utilise pour les éliminer de la classe des synapsies.

2°) il est nécessaire d'introduire une certaine hiérarchisation dans la notion de prédicat libre et d'abandonner l'opposition trop rigide à notre sens entre prédicat libre vs prédicat lié, pour une référentialité scalaire, sous peine de la voir devenir inutile.

### Notes

1. Benveniste, *PLG*, II, p. 172.
2. *Ibidem*, p.174. Il s'agit du trait de substance et non pas de sèmes.
3. Le Guern, *op. cit.*, p. 26.
4. Le Guern, *Les deux logiques du langage*, p. 31.
5. Benveniste, *op. cit.*, p.173.
6. M. Le Guern, *op. cit.*, p. 35

7. Le Guern, *op. cit.*, p. 26.
8. Saussure, *Cours de linguistique générale*, p.51.
9. Saussure, *Ibid.*, p.53.
10. Benveniste, *ibid.*, 171.
11. Benveniste, pour emprunter ses propres mots, nous dit : « Nous voudrions insister tout particulièrement sur un type de composition, qui n'étant pas encore reconnu dans sa nature propre, n'a pas de statut défini », p. 172.
12. En lui trouvant des racines grecques, dans sunayij « jonction, connexion, collection de choses jointes » et le mot *synapse* des neurophysiologistes.
13. Qui n'a pas été traité dans le dictionnaire bilingue *Al-Manhal*.
14. Pourtant, il ne figure même pas parmi les exemples traités par Benveniste.
15. Benveniste, *Ibidem*, p. 174. Mais, est-ce à dire que cela ne concerne que la nomenclature? parce que nous avons justement là la définition de la nomenclature qu'on retrouve dans la littérature linguistique.
16. Le Guern, *op. cit.*, p. 86.
17. *Ibidem*.
18. Il s'agit du type particulier de composition mettant en œuvre plus de deux éléments, reliés ou non par des traits d'union, dont il a été question plus haut.

19. Pour cet exemple, le correspondant proposé est une périphrase explicative, probablement inventée par l'auteur du dictionnaire lui-même.
20. Ce qui explique, par ailleurs, pourquoi il les a éliminées et a eu recours à une graphie archaïsante pour *pied de biche*, l'écrivant sans traits d'union.
21. *litt.* « Voiture pleine de blé », mais on se demande pourquoi pas d'orge ou d'argent ou de livres... et où s'arrêter avec les exemples de ce genre.
22. Pour lesquels *Al-Manhal* donne « شنف ».
23. Car, nous avons procédé à une revue détaillée de tout le dictionnaire *Al-Manhal*.
24. Le Guern, *op. cit.* p. 36 C'est nous qui soulignons
25. Le Guern, *op. cit.*, p. 34.
26. *Ibidem.*
27. *Ibidem.*
28. v. à ce propos, A. Bannour, *Rhétorique des attitudes propositionnelles*. 1991, chap. « Les noms propres et les problèmes de la référence ».
29. Nous travaillons à une telle hypothèse, qui paraîtra dans « Les oppositions binaires sont-elles encore opératoires ? ».
30. Rappelons que dans la terminologie de Greimas et de Rastier « *-d'arçon* » est un sème spécifique.

31. v. Le Guern, *op. cit.* p. 36.

32. Nous avons relevé des traductions similaires dans les autres dictionnaires bilingues, *Al-Mungid*, *La Source*: قناة أستاخيو, نفير أستاك, بوقاستاكيوس. Partout, on s'est soucié de traduire « trompe », par « trompette », « corne », « canal », mais pas Eustache.

33. J.B. Belot. *Dictionnaire français-arabe*. p.1538.

34. Rappelons que, chez Benveniste, cette opposition est fondée, elle aussi, sur la désignation.

35. Rappelons que Le Guern affirme que seule la terminologie (i.e. l'extensionnel) est traduisible, le lexique (i.e. l'intensionnel) ne l'est pas.

36. Il est connu que les noms propres ne se traduisent pas. L'absence de signifié (ou sa faible proportion) par opposition à sa fonction référentielle désignative en fait une étiquette qu'on peut translittérer et non pas traduire. A moins qu'on ne pose que la translittération est la véritable opération de traduction ! Ce qui semble contredire les faits et la pratique.

37. v. Le Guern, *op. cit.* p. 34.

38. v. Le Guern, *op. cit.* p. 35.

39. En fait, si l'on reste dans la logique de M. Le Guern, cette opération de traduction ne devrait même pas être envisageable.

**Bibliographie:**

Abdel-Nour, J. & Idriss, S., *Al-Manhal*. Dar El-'Ilm Lil-malayîn. Beyrouth. Liban.1970.

Asher, R.E., (edt.), *The Encyclopedia of Language and Linguistics*. Pergamon Press. Oxford. 1994.

Baâlabakki, Ramzi-Mounir, *Dictionary of Linguistic Terms Englisch-Arabic*. Dar El- Ilm Lilmalayin. Beyrouth. Liban.1990.

Bannour, Abderrazak, *Rhétorique des attitudes propositionnelles*. Publications de l'Université de Tunis. 1991.

Baraké, Bassam, *Dictionnaire de linguistique français-arabe*. Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Liban. 1985.

Belot, J.B., *Dictionnaire français-arabe*. Imprimerie catholique. Beyrouth. 1900

Benveniste, Émile, « Formes nouvelles de la composition nominale », in *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*. Fasc. I, pp.82-95, 1966, repris dans *Problèmes de Linguistique générale*. Gallimard. Paris, T. II, pp. 163-176. 1974.

Bußmann, Hadumod, *Routledge Dictionary of Language and Linguistics*. 1996.

Routledge, London. Traduit par Gregory P.Trauth & Kerstin Kazzazi.

Bußmann, Hadumod, *Lexikon der Sprachwissenschaft*. Kröner. Stuttgart.1983.

**Vérification d'une hypothèse linguistique dans un  
dictionnaire bilingue: Le traitement de la synapsie dans *Al-Manhal***

---

Crystal, David, *A Dictionary of Linguistics and Phonetics*. Blackwell. 1980, 3[1991].

Dagher, Joseph-Asaâd, *La Source, Dictionnaire français-arabe*. Repris et augmenté par Rafik Chikhâni et Tony Gouch. Nawfal Group. Beyrouth. 2002.

Dubois, Jean, (sous la direction de—). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Larousse. 1994.

Hamaoui, Sobhi, (sous la direction de —), *Al-Moungid*, Dar El-Machreq. Beyrouth, 1972, 3ème édition. 1984.

Le Guern, Michel, *Les deux logiques du langage*. Honoré Champion. Paris. 2003.

Marouzeau, Jean, *Lexique de la terminologie linguistique*. Paul Geuthner. Paris. 1951,3 [1969]

Mounin, Georges, (sous la direction de—), *Dictionnaire de la linguistique*. Puf. Paris. 1974.

Kazimirski, B., *Dictionnaire arabe-français*. Librairie du Liban, Beyrouth. 1944.

Reig, Daniel, *Dictionnaire arabe-français. As-sabil al-wasit*. Larousse, Paris. 1987.